

**Délibération portant approbation de la campagne d'accréditation  
en master et doctorat 2022-2026**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le conseil d'administration réuni le 8 mars 2021 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, approuve la campagne d'accréditation en master et doctorat 2022-2026 annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 26  
Quorum de présence : 13  
Votes exprimés : 23  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstentions : 3

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 8 mars 2021

Le président du Conseil d'Administration

M. Jean-François BALAUDÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes.

La directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'N' and 'M'.

## Campagne d'accréditation en master et doctorat 2022 - 2026

Pour la période 2016 – 2021, l'Enssib a bénéficié d'une co-accréditation, avec plusieurs établissements membres de l'Université de Lyon, pour quatre mentions de masters. Elles relèvent du champ de formations unique de l'Enssib, *Données, documents, numérique et temporalités*, champ transversal aux disciplines des 71<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> sections.

Mention	Parcours	Co-accréditation(s)
<i>Histoire, civilisations, patrimoine</i> (HCP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>M1 et M2 <i>Cultures de l'écrit et de l'image</i></li> </ul>	Lyon 2, Saint-Etienne, ENTPE, Enssib
<i>Sciences de l'information et des bibliothèques</i> (SIB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>M1 commun PANIST</li> <li>M2 <i>Archives numériques</i></li> <li>M2 <i>Politique des bibliothèques et de la documentation</i></li> <li>M2 <i>Publication numérique</i></li> <li>M2 <i>SIB - Information scientifique et technique</i></li> </ul>	Lyon 1, Enssib
<i>Humanités numériques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Pratiques et méthodes en Humanités numériques</i> (en double diplôme avec mention SIB)</li> </ul>	Lyon 2, Lyon 3, ENS de Lyon, Enssib
<i>Information - Communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignements et accueils de cours dans le parcours <i>Médiations urbaines, savoirs et expertises</i> (MUSE)</li> </ul>	Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Sciences Po Lyon, ENS de Lyon, Saint-Etienne, Enssib

Dans le cadre de la campagne d'accréditations 2022 – 2026, et après échange avec ses partenaires et l'Université de Lyon, l'Enssib reconduit son champ de formations *Données, documents, numérique et temporalités* et dépose une demande d'accréditation pour les mêmes mentions de master, en introduisant des variantes dans les co-accréditations et certains parcours.

Mention	Parcours	Co-accréditation(s)
<i>Histoire, civilisations, patrimoine</i> (HCP)	M1 et M2 <i>Cultures de l'écrit et de l'image</i>	Lyon 2, Saint-Etienne, ENTPE, Enssib
<i>Sciences de l'information et des bibliothèques</i> (SIB)	M1 commun PANIST M2 ( <i>en cours</i> )	Enssib
<i>Humanités numériques</i>	<i>Pratiques et méthodes en Humanités numériques</i> (en double diplôme avec mentions SIB et HCP et en inscription simple)	Lyon 2, Lyon 3, ENS de Lyon, Enssib

<b>Information - Communication</b>	Enseignements et accueils de cours dans le parcours <i>Médiations urbaines, savoirs et expertises</i> (MUSE)	Lyon 1, Lyon 2, Sciences Po Lyon, ENS de Lyon, Saint-Etienne, Enssib
------------------------------------	--	--

Lors de cette même campagne, l'Enssib dépose également un dossier d'accréditation en vue de délivrer le doctorat. Ceci la conduit à demander une co-accréditation pour les écoles doctorales :

- *Education, Psychologie, Information et communication* EPIC, ED 485,
- *Sciences sociales*, ED 483.

Ces deux écoles doctorales se trouvent placées sous la responsabilité de l'Université Lumière Lyon 2.

**Délibération approuvée par le Conseil d'administration du 8 mars 2021**